

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c.
Réclames... 30
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse,

ABONNEMENT.

SAUMUR: 30 fr.
Poste: 55 fr.

On s'abonne:

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur le poste.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

SAUMUR

31 Juillet 1884.

Chronique générale.

LA REVISION AU SENAT.

Samedi, M. Ferry disait à la tribune du Sénat:

« Si vous ne votez pas la revision de l'article 8, je ne me chargerai pas de faire adopter par la Chambre la proposition qui est décapitée. »

Le Sénat ayant refusé de voter la revision de l'article 8, M. Ferry a déposé néanmoins au bureau de la Chambre la proposition décapitée.

Par 145 voix contre 116, le Sénat a voté la fameuse formule qu'« il y a lieu à réviser », et, par 161 voix contre 111, il a adopté au scrutin secret l'ensemble du projet de résolution. Mais le texte qui est transmis à la Chambre des députés est tout à fait tronqué, et la revision ne roulera guère que sur le mode d'élection des sénateurs. Un véritable imbroglio a régné depuis samedi sur toute la discussion. Le projet gouvernemental comprenait parmi les points à réviser l'article 8 de la loi du 24 février 1875 sur l'organisation du Sénat, article ainsi conçu: « Le Sénat a, concurremment avec la Chambre des députés, l'initiative et la sanction des lois. Toutefois, les lois de finances doivent être, en premier lieu, présentées à la Chambre des députés et votées par elle. »

La question était d'autant plus importante que, chaque année, lors de la discussion de la loi de finances, l'obscurité de la législation donne lieu à une sorte de conflit entre les deux Assemblées. Néanmoins, et après des débats absolument confus, et qui menaçaient de faire échouer la proposition révisionniste, le gouvernement a retiré l'article 8 du projet, le Sénat lui-même a cédé

sur ce point, et si, comme il est probable, la Chambre entre de son côté dans la voie des concessions, le Congrès pourra se réunir dès lundi prochain. Un bien petit résultat sortira de ces grandes assises, dont le seul avantage sera d'enterrer pour assez longtemps, il faut l'espérer, toute nouvelle question de revision. Après que le Congrès aura statué, le gouvernement aura à soumettre aux Chambres, avant la fin de la session, le projet relatif à la nouvelle organisation du Sénat, à la suppression de l'inamovibilité et à l'augmentation du nombre des délégués sénatoriaux. Les vacances parlementaires vont donc cette année être forcément retardées.

Aussitôt après la séance du Sénat, un exprès a été envoyé à Mont-sous-Vaudrey.

Si, comme il est probable, le Congrès se réunit, le Président de la République sera de retour à Paris demain vendredi.

Mais jusqu'à ce jour, c'est par le télégraphe que M. Ferry et M. Grévy ont discuté la question de revision. Car M. Grévy ne songe nullement à revenir. Pour une fois que sa présence serait utile, il n'y met pas grand empressement. Il faut dire que ce n'est peut-être point tout à fait sa faute.

Le départ de M. Grévy pour Mont-sous-Vaudrey aurait coïncidé avec une indisposition analogue à celle dont le Président de la République a déjà souffert. Cette nouvelle attaque n'aurait pas laissé de d'inspirer à son entourage de vives inquiétudes.

M. Grévy pousserait-il l'économie jusqu'à vouloir mourir assez à temps pour que le Congrès puisse nommer son successeur en même temps qu'il enterrerait le Sénat?

UNE CATASTROPHE INATTENDUE.

Est-ce que nous serions à la veille d'une crise ministérielle?

Voici que les officieux s'écrient, comme le XIX^e Siècle:

« Que cette majorité n'aille pas commettre du moins quelque néfaste maladresse!... »

» La revision deviendra ce qu'elle pourra, peu nous importe, et c'est le moindre souci de la France entière...

» Mais ce que nous demandons avec la plus vive instance, c'est qu'on n'aille point, pour des sottises, renverser inconsciemment le cabinet, sauf à se déclarer ensuite bien mari de ses conséquences d'un tel vote...

» Réviser, ne réviser pas, cela nous est à peu près égal; mais, de grâce, arrangez-vous pour ne point ébranler le ministère... »

Diable! mais ces choses sont très-curieuses et méritent qu'on les examine.

M. Ferry court du Sénat à la Chambre et de la Chambre au Sénat avec une précipitation qui pourrait bien amener une chute.

Le président du conseil annonce qu'il va monter à la tribune, et il se contente de trotter dans les couloirs...

On convient d'une interpellation en séance publique, et tout se passe en aigres conciliabules.

M. Ferry jurait au Sénat que la Chambre était apprivoisée, et la Chambre refuse de donner la patte!

Le président du conseil s'est engagé à rapporter un lièvre, et il est réduit à poser un simple lapin sur la table sénatoriale.

La revision est peut-être à vau-l'eau!

Et M. Ferry, qui a dit que cette revision était indispensable; qu'elle était réclamée par vingt-neuf départements sur trente; qu'il serait dangereux de laisser cette question grossir jusqu'aux élections générales; M. Ferry qui estime impossible le gouvernement si la revision n'est pas votée, M. Ferry qui est l'honnête homme par excellence, va donner sa démission.

Ce sera une calamité publique!

Nous avions peur du choléra... Mais qu'est-ce que le choléra en face d'une aussi terrible éventualité que le départ de l'homme aux favoris!

Après un discours de M. Labordère qui a défendu la souveraineté du Congrès, M. Jules Simon est venu développer à la Chambre

des députés, dans un merveilleux langage, que les deux journées qui viennent de s'écouler n'avaient fait que démontrer l'impuissance du Gouvernement et la nullité absolue des garanties promises au Sénat. Violentement et grossièrement interrompu par M. Ferry qui était en proie à une fureur indicible, M. Jules Simon lui a répondu avec un souverain mépris qu'il n'avait pas le ton nécessaire pour lui répondre et s'en tenait à l'argumentation des gens honnêtes et bien élevés. Il est descendu de la tribune sur cette vigoureuse réplique, applaudie sur la plupart des bancs du Sénat.

On prépare dès maintenant au ministère de l'intérieur un important mouvement sous-préfectoral qui portera sur une vingtaine de sous-préfets. Ce mouvement ne deviendra effectif qu'après la session des conseils généraux du mois d'août.

A la suite des plaintes qui lui ont été adressées contre le caractère vexatoire des mesures quaranténaires prises par le gouvernement espagnol, le ministre de l'intérieur vient de mander à Paris les préfets des trois départements limitrophes de l'Espagne.

Le départ du ministre de la marine pour Toulon, depuis si longtemps annoncé, est définitivement fixé au commencement du mois d'août.

Nous apprenons qu'il est question d'organiser une grande fête de charité au profit des victimes du choléra dans le Midi de la France.

Cette fête aurait lieu au Palais des Champs-Élysées dans la première quinzaine du mois d'août.

Nous ne connaissons encore que le fait; car cette fête reste subordonnée à une autorisation ministérielle.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE LIEUTENANT ANDERMAHR UN DRAME SOUS LA COMMUNE PAR CH. SAINT-MARTIN.

Tandis que Thérèse cherchait à s'expliquer cette indépendance qui faisait contraste avec les premiers ordres, Andermahr descendait du rez-de-chaussée et pénétrait dans la cuisine que déjà ses collègues avaient transformée en corps de garde. A son arrivée, les fédérés crièrent: Vive la République! Vive le lieutenant Andermahr! Mais il ne put pas les entendre, et examina attentivement les dispositions déjà prises.

Les ustensiles de cuisine avaient été jetés dans un coin de l'appartement, au-dessous d'un obscur. Une vingtaine de matelas étaient étendus autour de la salle, et les fusils étaient appuyés sur les murs.

Pour éviter une surprise, on avait crénelé la muraille qui donnait sur le jardin, et la lumière ne pénétrait plus que par l'étroite ouverture qui restait au-dessus de la porte.

et quelques chaises avaient été disposés en cercle devant une large table qui occupait le centre de l'ancienne cuisine.

Quelques fédérés dormaient, la tête appuyée sur leurs bras, d'autres fumaient en silence, et leurs énormes pipes augmentaient sans cesse l'épaisse fumée qui couvrait le plafond; quelques-uns enfin causaient bruyamment des événements du jour, et racontaient leurs tristes exploits.

Satisfait de son examen, Andermahr prit place sur une chaise auprès du grand feu qu'on avait allumé dans la cheminée et parut se plonger dans de profondes réflexions.

Quelques instants après, un des soldats de faction dans la rue entra dans le corps de garde en conduisant Thomas:

— Lieutenant, dit-il, cet homme veut vous parler.

— Qu'il approche, dit Andermahr.

Thomas vint se placer en face du serouche fédéré, qu'il examina d'un coup d'œil expérimenté:

— Mon lieutenant, dit-il, je suis le messager d'Arcueil et de Bourg-la-Reine; j'ai coutume d'aller tous les jours soit à Paris, soit à Palaiseau, et de faire les commissions qu'on vient me donner. Vos hommes m'ont interdit le passage tout à l'heure, et je demande un sauf-conduit qui me permette de continuer ma route.

— Comment t'appelles-tu?

— Thomas.
— D'où viens-tu?
— De Paris.

Thomas avait à peine prononcé ces derniers mots qu'on fit cercle autour de lui.

— Tu sais ce qui s'y est passé aujourd'hui, reprit Andermahr.

— Sans doute, répondit Thomas.

— Raconte-nous cela, citoyen.

— C'est inutile, lieutenant. Ces journaux que je vous apporte vous diront mieux que moi toutes les nouvelles.

Le messager, dissimulant un malin sourire, tira de son sac plusieurs journaux et les remit à Andermahr qui poussa une exclamation de triomphe en apercevant le nouveau Journal officiel de la Commune.

Pendant que Thomas s'asseyait à l'écart pour mieux observer la scène qui allait se passer, et que les fédérés gardaient un silence profond, le lieutenant parcourut rapidement les colonnes, et dit tout à coup:

— Mes amis, la victoire est à nous. Paris a proclamé la Commune!

— Vive la Commune! s'écrièrent ensemble tous les fédérés sans comprendre exactement ce que leur cri signifiait.

— Écoutez, reprit Andermahr, écoutez! vous allez savoir ce que sont nos ennemis.

Et il lut la proclamation suivante:

« Citoyens,

» En quittant Paris, le pouvoir qui vient de crouler sous le mépris populaire a paralysé, désorganisé tous les services publics!

» Une circulaire a enjoint à tous ses employés de se rendre à Versailles....

» Tous les services, toutes les communications avec la province sont interrompus. On veut nous tromper! Les employés sont à Versailles, avec le Roi. » (1).

— Avec le Roi? s'écrièrent les fédérés.

— Avec le Roi, répéta Andermahr d'une voix grave et profonde.

Aussitôt les insurgés, ajoutant foi à ces mensonges, brandirent leurs sabres et leurs pistolets et se pressèrent autour de leur chef, en faisant entendre des cris furieux: « A bas les Versaillais! A mort les traîtres! Nous défendons la République! »

Andermahr profita habilement de l'explosion qu'il avait provoquée. Gardant son calme, il reprit:

— Écoutez encore!

— Écoutez! écoutez le lieutenant.

— Le comité de la Fédération républicaine et le

(1) Ces proclamations et celles qui suivent sont extraites des journaux officiels de la Commune. C'est à l'aide de tels mensonges que l'insurrection soutenait l'ardeur de ses adeptes.

Le citoyen Chabert, conseiller municipal de Paris, ayant échoué pour sa proposition d'indemnité en faveur des survivants des fédérés de 1871 et des familles de ceux qui sont morts pour la Commune, ne se décourage pas. Il vient d'adresser au ministre de l'intérieur une demande tendant à obtenir l'autorisation d'une loterie dont le produit serait consacré aux mêmes individus. Cela leur est bien dû.

L'ÈRE DES MICROBES.

L'ère nouvelle, dans laquelle nous sommes entrés jusqu'au cou, est l'ère des microbes.

Comme le disait un de nos confrères, le microbe est bien la calamité de notre temps!

Le microbe s'est mis partout, sur la vigne, sur les hommes et les choses; le microbe est souverain, il commande à tout.

Microbes, Ferry, Tirard et Waldeck II Ce sont les gros microbes, ceux-là; ils trônent et se prélassent sur les bancs... ministériels; mais nous avons aussi le microbe d'arrondissement, le microbe inamovible, le microbe financier, et bien d'autres microbes encore.

Ces infiniment petits sont en train de travailler et de sucer la France jusqu'aux moelles!!

Et ces parasites mortels y vont de si bon cœur, dans leur besogne lamentable, que s'il ne se trouve pas un bon Pasteur pour trouver l'anti-microbe, qui les tue, on se demande vraiment quand et comment la contagion et le mal arrêteront leurs ravages.

Nous savons bien que les gens de l'extrême gauche, M. Clémenceau en tête, sont partis en guerre contre le microbe.

Mais cette croisade intransigeante ne suffit pas à nous rassurer. Si fort que M. Clémenceau soit au pistolet, il n'est pas de taille à tuer le microbe politique qui nous dévore; il ne serait pas davantage capable de dompter l'intransigeance du microbe asiatique!

Le choléra, comme l'a dit M. Laisant, est la plus grande pensée du règne opportuniste?

Si toutes les Assemblées républicaines imitaient le mâle exemple que vient d'offrir la municipalité d'Arles en prenant la fuite à l'approche du microbe, la France aurait au moins la consolation de voir les microbes politiques, qui l'infectent, chassés par le microbe asiatique!

Mais il n'en est pas ainsi. Pendant que le microbe asiatique frappe et décime nos populations du Midi, les petites bêtes politiques des partis n'en continuent pas moins leur action pernicieuse avec une activité dévorante.

M. Jules Ferry, le microbe président de première grandeur, menace le Sénat pour lui arracher la Revision, et s'attire de M. Jules Simon cette sanglante réplique :

« Je comprends qu'on demande la revision quand on croit que la Constitution est mauvaise; mais je n'accorde à personne le droit de menacer une Chambre d'une revision parce que ses votes ne viennent pas : cela n'est pas patriotique, et j'ajoute, cela n'est pas honnête. »

Au Conseil municipal de Paris, le microbe Chabert fait une proposition demandant des pensions et des indemnités pour les combattants de la Commune.

A Tours, il se trouve dans le Conseil municipal des membres assez rouges et assez panachés pour demander l'autonomie communale.

Et pendant que tous ces microbes se déchatoient à l'envi sur notre pauvre France, un homme seul est grave, calme, solennel et de sang-froid.

Loin d'aller chercher le microbe, il s'en va à Mont-sous-Vaudrey, et en arrivant dans sa royale propriété, il dit à son maire, avec une sérénité parfaite, ces mots empreints d'une placidité incomparable :

« Mon cher maire, je suis touché de votre accueil empressé, et c'est avec un sensible plaisir que j'aime à me trouver parmi vous. »

M. Grévy ne cède pas, comme l'impératrice Eugénie, ou comme un simple duc de Chartres, aux élans passionnés de son cœur; il préfère le sol natal, ses immeubles, son canard et le sourire de Marguerite!!

Qui donc nous débarrassera des microbes qui pullulent dans ce pays et qui attaquent chez lui toutes les sources de la vie?

(*Indépendant d'Indre-et-Loire.*)

LE CONSEIL MUNICIPAL DE PARIS.

Le Conseil municipal de Paris a commencé sa séance de lundi par une longue discussion sur les emblèmes religieux qui se trouvent à l'hospice Brézin. Il paraît que, dans cet hospice, quelques vieillards librepenseurs ne sont pas contents de la nourriture. Ils ont adressé une pétition au Conseil municipal. On pense bien que les radicaux n'ont pas raté une pareille aubaine. Ils ont nommé une commission chargée de visiter l'hospice Brézin, et cette commission, en faisant sa tournée — chose horrible à dire!

— a aperçu dans les salles des vieillards des emblèmes religieux. En visitant les cuisines, la commission a naturellement soulevé les couvercles des casseroles et — chose plus horrible encore — elle en a aperçu qui portaient à l'intérieur des noms de saints.

— Mais c'est une infamie! s'est écrié M. Michelin, la religion se glisse même dans le fricot! Il faut, a-t-il ajouté, que nous vivions dans un temps où les principes sont bouleversés, pour qu'on approuve de pareilles théories.

En goûtant la nourriture des malades, il paraît que la commission du Conseil municipal a fourré ses doigts dans une sauce qui lui a semblé excellente. C'est le citoyen Ruel qui a raconté la chose en ces termes :

« M. Ruel. — J'ai soulevé, dans les cuisines, les couvercles des casseroles, et j'ai pu constater que, si les pensionnaires font maigre, M. le directeur et son personnel mangent d'excellents beefsteaks. Le personnel administratif, je dois le constater, vit beaucoup mieux que les pensionnaires. »

« M. le directeur de l'Assistance publique. — Le directeur de Brézin n'est pas nourri par l'hospice. »

« M. Cattiaux. — S'il y avait des beefsteaks, c'était probablement pour quelqu'un. Puisqu'ils n'étaient pas pour le directeur, ils étaient donc destinés aux Sœurs ou à M. l'abbé. »

Quel homme que Cattiaux, il devine tout. Le fricot, s'il est bon, est pour l'abbé ou doit être pour l'abbé.

Ce qu'il y a de plus joli dans cette affaire, c'est que les casseroles de l'hospice Brézin sont la cause d'un conflit qui s'est élevé entre les conseillers municipaux et le directeur de l'Assistance publique.

M. Quentin a trouvé que les conseillers municipaux auraient bien pu le prévenir si les vieillards de Brézin se plaignaient de la nourriture au lieu de s'en aller à l'hôpital mettre leurs doigts dans les plats du directeur, des Sœurs et de l'abbé, — ce qui n'est ni poli, ni propre. Mais les conseillers municipaux représentant le peuple de Paris ne sont pas tenus à y regarder de si près. Il résulte de leur visite que les malades devraient manger de la viande le vendredi; si le maigre est hygiénique une fois par semaine, qu'on choisisse un autre jour, mais le vendredi doit être consacré au saucisson à l'ail, sinon, comme dit M. Michelin, on détruit tous les principes.

M. Quentin a fait observer au Conseil municipal que l'hospice de Brézin était une fondation particulière faite à certaines conditions, notamment de conserver les Sœurs pour soigner les vieillards. Mais le Conseil municipal se moque des conditions imposées par les donateurs. Il les supprime, c'est plus simple.

LE CHOLÉRA.

Le maire de Marseille, fort embarrassé en ce moment par le nombre considérable de signatures apposées sur les pétitions demandant le rétablissement des processions pour obtenir du ciel la cessation de l'épidémie, a soumis la question au préfet des Bouches-du-Rhône pour avoir l'avis du gouvernement.

M. Cazelles vient d'en référer au ministre de l'intérieur.

Une dépêche d'Aix (Bouches-du-Rhône), adressée à la *Nouvelle Presse*, annonce que le maire vient de céder aux instances des catholiques qui sollicitaient l'autorisation de faire une procession à l'occasion du choléra.

La procession Notre-Dame est décidée. La date de la procession n'est pas encore

pourriez croire...

— Cela suffit, monsieur, interrompit le messenger, il faut que je parte. Souvenez-vous de ne jamais dire au lieutenant Andermahr que je vous ai vu ce soir et que je vous suis dévoué. Il y va de votre sûreté, et peut-être de ma vie... quoique je n'y tiens guère, ajouta-t-il en sortant.

(A suivre.) CH. SAINT-MARTIN.

LA SEMAINE ILLUSTRÉE

Prix: 40 centimes le numéro.

Sommaire du numéro du 26 juillet 1884.

Chronique parisienne, par A. de Bonville.
Papa, par Claude Gervain.
Batavia et Buitenzorg, 3 gravures, par Beau de Saint-Pol-Lias.
Le Prince et le Pauvre, roman (suite), 3 gravures, par Marc Twain.
Chronique générale.
La Maîtresse de la maison.
Sphinxiana.

Abonnement: Un an, 18 fr.
Librairie H. OUDIN, 81, rue Bonaparte, Paris, ou à Poitiers, 4, rue de l'Éperon.

dont la lumière perçait à grand-peine l'épaisse fumée qui, du plafond, avait peu à peu envahi la salle. Ce spectacle était lugubre, et Thomas ne put s'empêcher de tressaillir lorsque Andermahr lui posa la main sur l'épaule :

— Je bois aux fédérés! dit-il.

Tous les verres se heurtèrent à la fois et les soldats répétèrent à l'envi le cri du lieutenant.

Thomas profita du désordre et disparut. Il gagna le jardin, traversa les pelouses et le petit bois, et revenant par une allée obscure, atteignit l'aile gauche de la maison. Il frappa à petits coups sur une porte basse, appela Tobie, se fit reconnaître, et monta.

Il trouva M. d'Elplay effrayé et tenu en éveil par les vociférations des insurgés. Sans mot dire, il barricada portes et fenêtres pour éviter toute surprise et se rapprocha ensuite de M. d'Elplay qui était stupéfait de semblables procédés. Tobie lui avait rapporté que Thomas fraternisait avec les fédérés et il ne se sentit tout à fait rassuré que lorsque le messenger lui dit à voix basse :

— Je vous apporte une lettre du capitaine Bernard! lisez vite.

Le brave homme tira en effet de la doublure de son sac un papier qu'il y avait soigneusement caché. M. d'Elplay y jeta rapidement les yeux, et, serrant avec effusion les mains de Thomas :

— Je vous remercie, mon ami, lui dit-il, vous

fixée, mais on a déjà commencé d'importants préparatifs.

Journée du 29 juillet: Toulon, 9 décès cholériques; Marseille, 23; Aix, 7; Arles, 8; Saint-Chamas, 4.

Marseille, 30 juillet, 9 h. 30 matin. Pendant la nuit dernière, 42 décès.

Toulon, 30 juillet, 9 h. 40 matin. Depuis hier soir sept heures, 40 décès.

On signale des cas de choléra à Avignon et à Certe.

A Arles, deux décès seulement ont été constatés avant-hier, dont celui du curé de la paroisse Saint-Julien qui, absent d'Arles pour raison de santé, y était revenu dès l'apparition du fléau.

Ses obsèques ont eu lieu hier.

A Arles, les écoles sont licenciées et fermées faute d'élèves.

L'émigration continue; mais on dirait que le fléau s'acharne sur les fuyards, gravement atteints dans la Crau, la Camargue, pays bas et humide.

Avant-hier, cinq conseillers seulement sur vingt-sept étaient présents. C'est honteux; mais cela s'explique.

La municipalité d'Arles est exclusivement composée de fervents républicains. Pas un réactionnaire n'y a trouvé place. La plupart de ses membres appartiennent à cette catégorie où le maire de Marseille a recruté beaucoup de ses agents. Comme ces meneurs électoraux de la vieille cité phocéenne, les élus de la ville d'Arles se sont prestement esquivés à la première apparition du choléra.

Turin, 30 juillet, 9 heures matin. Le choléra vient de faire son apparition à Moncalieri, province de Turin.

Plusieurs cas ont été constatés dont deux très-graves. On affirme que l'une des personnes atteintes a succombé cette nuit.

Moncalieri compte 2,500 habitants environ. La population est véritablement affolée et les autorités perdent la tête.

Moncalieri est la résidence à peu près permanente de la princesse Clotilde, femme du prince Napoléon.

LOTÉRIE DES ARTS DÉCORATIFS

10^e TIRAGE. — MERCREDI 30 JUILLET.

Les numéros 305.873 — 10.187.732 gagnent chacun 10,000 francs.

Les dix numéros suivants ont gagné chacun 1,000 francs :

7.958.200 — 12.918.123 — 13.858.320 — 1.382.930 — 20.345 — 13.541.923 — 10.383.376 — 871.647 — 8.132.920 — 8.030.128.

Les quarante numéros suivants gagnent chacun 500 francs :

1.584.256 — 9.903.866 — 1.128.056 — 9.715.022 — 5.610.100 — 9.843.503 — 9.448.838 — 8.378.301 — 13.824.406 — 3.524.822 — 10.960.955 — 7.650.203 — 13.731.406 — 6.459.371 — 3.565.583 — 607.027 — 4.563.604 — 12.994.451 — 11.665.304 — 2.349.615 — 10.925.549 — 8.259.057 — 2.366.942 — 9.223.265 — 1.186.162 — 13.752.462 — 930.991 — 9.425.929 — 13.868.434 — 7.568.044 — 11.642.115 — 3.892.856 — 11.970.956 — 6.021.348 — 6.908.751 — 9.184.823 — 8.916.879 — 9.822.998 — 5.788.609 — 13.219.948.

Un calcul fantastique : La longueur produite par l'addition des billets de la loterie des Arts décoratifs, en les prenant dans le sens le moins large, serait de 980 kilomètres.

Cette file, placée sur les rails du chemin de fer, et commençant à Paris, dépasserait Toulon de 50 kilomètres.

En additionnant les billets dans le sens de leur longueur, on obtient 4,820 kilomètres sur une largeur de 7 centimètres.

Enfin, un territoire de 427 kilomètres carrés en serait totalement couvert.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 30 juillet. Les cours sont encore plus fermes que la veille dès l'ouverture de la Bourse; ils se tiennent pendant toute la durée du marché.

En fin de Bourse, on laisse quelques centimes sur les rentes. Cette réaction est produite par quelques réalisations.

comité central de la garde nationale, ont opéré leur fusion et adopté les statuts suivants :

Fédération républicaine de la garde nationale!

« L'état de siège est levé dans le département de la Seine! »

« Amnistie pleine et entière est accordée! »

« La Commune de Paris est déclarée indépendante! »

« La garde nationale est reconstituée; chaque soldat recevra régulièrement sa solde! »

A ces derniers mots, l'enthousiasme des fédérés ne connut plus de bornes. On répéta, pendant longtemps, les cris habituels, mais déjà dans la pensée de ces hommes, presque tous, nous l'avons dit, étrangers à la France, il ne s'agissait plus de la République, mais du pillage des maisons et du sac d'Arcueil.

Thomas, pendant ce tumulte, gardait un profond et prudent silence. Andermahr s'avança vers lui :

— Citoyen, dit-il, je te remercie: tu peux nous rendre de grands services. Tu nous apporteras des nouvelles de Paris et de Versailles. Voici le sauf-conduit que tu demandes. Apportez des verres!

Les soldats se bêtèrent d'obéir, et chacun d'eux se rangea autour de la table.

La nuit était venue depuis longtemps, et le corps de garde n'était éclairé que par une petite lampe

Les Consolidés anglais viennent sans change-ment à 100 13/16. Le 3 0/0 reste à 77.60, l'amor- tissement clôture à 78.98. Le 4 1/2 oscille entre 108.20 et 108.20, dernier cours.

Les valeurs au contraire gagnent plutôt sur la semaine. Les demandes sont plus nombreuses sur le Crédit Foncier et les chemins de fer.

Le Crédit Foncier obtient aujourd'hui le cours de 1.285 fr. avec tendances très-marquées à une hausse plus forte. Les Obligations Foncières et Communales sont très-demandées. Les garanties offertes sont connues du public et de l'étranger. Le 5 0/0 italien n'a pas perdu sur la clôture; au contraire, il gagne cinq centimes à 104.30.

Les Chemins méridionaux sont à 620 fr., ils ont reculé environ 80 fr. à gagner. Ils assurent un rendement de 35 fr. au moins nets d'impôts. N'est-ce pas suffisant pour justifier le cours de 700 fr. Les valeurs en achat au cours actuel ont donc la garantie de plus-value à acquérir et un revenu de 6 0/0 à assurer à leur débours actuel.

Le Crédit Lyonnais est plus faible à 542.50. Cette dépréciation est due aux appels probables de versement des 3^e et 4^e quarts.

Nous devons signaler un bon courant d'affaires en obligations 4 0/0 Ouest-Algérien. Le trafic de la région donne un rendement supérieur au rendement garanti par l'Etat, lequel est déjà plus que suffisant pour assurer le service d'intérêt et d'amortissement de ces titres. Ces obligations sont donc à la fois garanties par le trafic et par l'Etat.

Nous ne pouvons que continuer à engager les capitaux avisés et prudents à se porter sur cette valeur qui donne un revenu assuré et dont les cours sont à l'abri de fluctuations violentes.

Les chemins conservent les plus hauts cours. Le Nord à 1.672.50, le Lyon 1.225, l'Orléans 1.315, le Midi 1.162.50, l'Est 768.75, l'Ouest 835.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

Comité de Souscription EN FAVEUR DES VICTIMES DU CHOLÉRA.

Recette du mercredi 30 juillet. 497 f. 25
Recettes précédentes 4097 60
Total 4294 85

Pour le Comité,
Le président, A. GAURON.

Depuis le 24 juillet, le bruit d'un crime à Saint-Lambert-des-Lévées a couru dans le public.

Rien jusqu'ici ne prouve qu'il y ait eu réellement tentative d'assassinat avec un fusil, mais la justice a ouvert une enquête.

Il est certain que deux jeunes gens ont reçu une décharge de plomb de chasse dans les jambes. Ils avaient eu, peu auparavant, une altercation avec un homme auquel ils avaient demandé du feu pour allumer une cigarette.

Quelque soit le côté d'où a pu venir la provocation, rien ne saurait justifier la décharge d'une arme à feu.

M. Billoteau, facteur du télégraphe, a trouvé mardi une montre en or. Il l'a immédiatement déposée au bureau de police où elle a été réclamée et restituée.

Notre compatriote, M. l'abbé Gouby, supérieur du pensionnat Saint-Urbain à Angers, vient d'être nommé, par M^r Freppel, chanoine honoraire de la cathédrale.

M. Perrault est nommé suppléant du juge de paix de Montreuil-Bellay.

On assure que le tribunal de Nantes est déjà saisi de quatre demandes de divorce.

Nous lisons dans le Progrès militaire :

« On ne saurait trop encourager les exercices de tir; mais n'est-ce pas aller trop loin de décerner des récompenses pompeuses pour des résultats plus que médiocres? Dans une ville de province, dont nous taillons naturellement le nom, à la suite d'un concours réglementaire, nous voyons des diplômés d'honneur, OFFERTS PAR LE MINISTRE DE LA GUERRE, à des officiers et soldats de l'armée territoriale et de l'armée territoriale, n'ayant mis que quatre et même que trois balles, — avec des écarts sensibles, qui plus est! — Il paraît qu'il y a, dans certains concours de tir, un

nombre de prix qui doit être distribué quand même.

« On ne saurait trop réagir contre ces tendances fâcheuses qui transformeraient les sociétés de tir en « sociétés d'admiration mutuelle ». Travaillons, mais soyons sérieux — si nous pouvons. »

LES PIÈCES DE CINQ FRANCS.

M. le ministre du commerce, par une circulaire en date du 15 juillet courant, prie les chambres de commerce de rappeler aux négociants et industriels de son ressort, que les seules monnaies d'argent, similaires de la pièce de 5 fr. qui ont actuellement cours en France, sont celles de Belgique, Grèce, Italie et Suisse, pays compris dans la convention monétaire du 4 novembre 1878.

LA SCIENCE ET LE CHOLÉRA.

Dans la séance de l'Académie de Médecine du 29 juillet, M. le docteur Proust a traité la question du choléra.

En terminant, il a dit :

« ... Le moyen d'arrêter le choléra asiatique n'est pas entre nos mains. Mais, la société, dans l'ordre politique, est-elle mieux armée pour remédier aux misères sociales : la Commission des 44 a-t-elle réussi à supprimer la misère ?

« Ce qu'il faut, c'est que malgré toutes les difficultés et les périls, le mouvement qui nous emporte, soit un mouvement ascendant, ce n'est pas un cercle qu'il nous faut décrire, mais une spirale. »

M. le docteur Besnier a fait un très-large exposé sur l'épidémie actuelle et sur les différentes épidémies de choléra qui se sont produites en les comparant entre elles.

Dans l'impossibilité de donner ici, avec tous les détails qu'elle comporte, la remarquable étude de M. Besnier, nous tenons du moins à reproduire cette constatation si vraie, formulée par lui :

« En ce qui concerne le choléra, dit M. Besnier, il semble que les découvertes modernes soient restées lettre morte. Nous en sommes encore, et pendant la vie et après la mort des individus frappés, à ne pas savoir discerner les cas, à ne pas connaître ni la cause première de la maladie ni les moyens de la traiter. »

Voilà bien à l'heure actuelle la véritable et seule conclusion qu'il soit possible de tirer.

Il est heureux que de vrais savants aient le courage de la formuler à une époque où avec le seul nom de la science on prétend apporter un remède à tous les maux.

TOURS.

Les affiches suivantes ont été apposées sur les murs de la ville de Tours :

Manufacture de Chaussures
Maison Paul Mary-Bouyer

On demande des apprentis monteurs, pointeurs, talonniers et déformeurs. Salaire de 5 à 6 fr. par jour, à bref délai.

Voici la réponse des ouvriers cordonniers grévistes à l'affiche ci-dessus :

AVIS

Les ouvriers cordonniers des Fabriques réunis pour résistance aux nouveaux tarifs présentés par leurs patrons avec une énorme réduction de salaire, protestent contre l'affiche placardée par la Maison Paul Mary-Bouyer.

Ils déclarent que si M. Paul Mary-Bouyer ou tout autre patron veut leur assurer 5 ou 6 fr. par jour, ils sont prêts à rentrer dans les ateliers.

La Délégation.

Une victime du travail. — Mardi soir, vers 5 heures, un affreux accident s'est produit au Musée de Tours.

Un ouvrier traillageur, le sieur Lequement, était occupé à placer des stores à une fenêtre de l'établissement, lorsque, perdant tout à coup l'équilibre, il fut précipité sur le sol, de la hauteur du 2^e étage.

La mort a été instantanée. Son corps a été immédiatement transporté à l'Hospice général par les soins de l'autorité.

On juge du désespoir de la famille en apprenant cette triste nouvelle.

Lequement était un ouvrier honnête et laborieux, et très-estimé.

Cette mort prématurée plonge dans le deuil une veuve et trois enfants.

Les Sœurs de Charité.

Dans le foyer des pestilences
Elles glissent, et sur leur flanc
Le grand ciseau des ambulances
Bat le long du tablier blanc.
Troupe rayonnante et sereine !
Le talisman de sa gaieté,
C'est le chapelot qui s'égrène
Aux mains des sœurs de Charité.

Au chevet morne elles demeurent.
Le libre-penseur blasphémant
Le Dieu pour lequel elles meurent,
Les voit à son dernier moment,
Et son âme au ciel ralliée
Aux portes de l'éternité,
Redit la prière oubliée
Avec la sœur de Charité.

Sept ont disparu, les premières.
Car la mort connaît son chemin
Dans ces phalanges coutumières
D'un sacrifice plus qu'humain...
D'autres suivront. Dieu les regarde.
Et sur le fléau détesté
Toujours en tête, à l'avant-garde,
Lance les sœurs de Charité.

Quant à vous, maintenez, mes maîtres,
S'il vous convient, l'arrêt brutal
En plein péril, avec les prêtres,
Chassant les sœurs de l'hôpital,
Vous verrez, bravant vos cohortes,
Au seuil de l'asile empesté,
La croix en mains, forçant les portes,
Rentrer les sœurs de Charité.

GASTON JOLLIVET.

Pendant les grandes chaleurs, et principalement depuis l'apparition du choléra en France, les célébrités médicales prescrivent le thé chaud coupé avec du rhum; nous recommandons les excellents rhums de la maison John Alvarès, planteur à Kingston, Jamaïque, vendus chez DOUESNEL, Epicerie Centrale, 28 et 30, rue Saint-Jean, Saumur, depuis 2 fr. le litre et au-dessus selon qualité. — Thés noirs Souchong à 4 et 6 fr. le 1/2 k.

Faits divers.

Etrange coïncidence :

M. Blain, un des candidats à la présidence des Etats-Unis, a été pendant quelque temps professeur dans un collège de sourds-muets, et M. Cleveland, son concurrent, a enseigné dans un asile d'aveugles pendant quelques années.

La soixantième livraison des *Oeuvres de Rabelais*, illustrées par Gustave Doré, vient de paraître chez MM. Garnier frères, éditeurs à Paris. Avec cette livraison se termine le premier volume de cette belle publication. Dans les livraisons 51 à 60 nous remarquons encore plusieurs magnifiques gravures hors texte, notamment : Les nobles cuisiniers entrant dans la truye; les trois manilliers quêtant durant la messe sèche d'Homenas; Pantagruel dans l'île des Macréons; Pantagruel et ses compagnons contemplant le Papegaut. Cette série renferme aussi la savante Notice sur Rabelais écrite par M. Louis Molans, et la Table détaillée des matières contenues dans le premier volume.

Les *Contes drôlatiques* de Balzac, illustrés par Gustave Doré, sont toujours donnés en prime aux souscripteurs du *Rabelais*. (Prix de la livraison, 50 centimes.)

CONSEILS ET RECETTES.

Les piquettes constituent une ressource véritable pour les ménages pauvres et remplacent le vin dans une certaine mesure. Elles n'ont d'inconvénient que si on s'en sert d'une manière immodérée, dans l'interval des repas, pour étancher la soif pendant les chaleurs.

En somme, quand ces boissons ne sont ni trop plates ni trop acides, elles peuvent être considérées comme salubres.

IMPERMÉABILISATION DES VÊTEMENTS.

Le ministre de la guerre belge a fait faire récemment un essai en grand d'imperméabilisation des effets de troupe par l'acétate d'alumine. On procède simplement par immersion dans une dissolution saturée de ce corps.

Les essais ont porté sur environ 40,000 mètres d'étoffe. Il a été constaté : d'une part, que les tissus ainsi traités ne perdent rien, après lavage et nettoyage, de leur couleur et de leur qualité; d'autre part, que, pour devenir imperméables (dans une limite très-étendue), ils n'en restent pas moins susceptibles de laisser passer l'air et n'entraînent pas la respiration cutanée. Ce dernier inconvénient qui équivaut à une asphyxie lente, a toujours fait renoncer aux préparations *hydroïmerifrigorifuges* préconisées par les inventeurs.

Le défaut du procédé belge est son prix, relativement fort élevé, en raison de la cherté de l'acétate d'alumine.

Théâtre de Saumur.

Tournée SAINT-GERMAIN.—MICHEL, administrateur.

JEUDI 31 juillet 1884,

REPRÉSENTATION EXTRAORDINAIRE

Donnée par

M. SAINT-GERMAIN

Du théâtre du Gymnase;

M^{me} PRIOLEAU, du Gymnase; MM. André Michel, du Vaudeville; Corbin, du Vaudeville; Jourdan, du Gymnase; Cressonnois, du Gymnase; M^{me} Geneviève Dupuis, du Gymnase; M^{lle} Achard, du Vaudeville; M^{lle} Réry, de l'Odéon.

BÉBÉ

Comédie en 3 actes, de MM. de Najac et Hennequin.

M. SAINT-GERMAIN jouera le rôle de *Pétillon*, qu'il a créé.

M^{me} PRIOLEAU jouera le rôle de *la Baronne*, qu'elle a créé;

M. CORBIN, celui de *Gaston*, qu'il vient de créer au Vaudeville; M. André MICHEL, celui de *Kernanigous*; M. JOURDAN, celui de *Arthur*; M. CRESSONNOIS, celui de *Baron*; M^{me} Geneviève DUPUIS, celui de *Toinette*, qu'elle a créé; M^{lle} ACHARD, celui de *Auréliette*, et M^{lle} RÉRY, celui de *Diane*.

NOTRE DÉPUTÉ

Monologue de M. Morand, dit par M. Saint-Germain.

LE BON DIEU

Monologue de M. Grenet-Dancoourt, dit par M. Saint-Germain.

GARÇON D'HONNEUR

Confidence faite par M. JOURDAN, dite par l'auteur.

DIVORCÉS

Comédie en 1 acte, de MM. Cressonnois et Samson,

Jouée par M. CRESSONNOIS et M^{lle} RÉRY.

Ordre : 1. *Divorcés*; 2. *Monologues*; 3. *Bébé*.

Bureaux, 7 h. 1/2; rideau, 8 h. 1/2.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes à l'avance, chez le Concierge du Théâtre.

Le *Jeune Age Illustré*, journal des enfants, paraissant tous les samedis, sous la direction de M^{lle} LERIDA-GEORGY.

Un an, 40 francs; 6 mois, 6 francs.

Editeur : Victor PALMÉ, 77, rue des Saints-Pères, Paris.

8 fois sur 10, les migraines, les névralgies de la tête, de l'estomac ou des reins et la sciatique sont guéris en quelques instants par les perles du Dr CLERTAN A LA TÉRÉBENTHINE. (Avaler 3 ou 4 perles à chaque crise.) 2 fr. le flacon dans toutes les pharmacies; gros, 19, rue Jacob, à Paris.

LES FRÈRES MAHON

médecins spéciaux des hôpitaux de Paris « obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. » — Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier Dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'Hôtel d'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Étude de M^e BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur, rue Cendrière, n° 42.

PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Notifications ont été faites : A la requête de M. Jules Merlet, ancien préfet, propriétaire, demeurant au château de la Barre, commune de Martigné-Briand, ayant pour avoué M^e Beaurepaire,

Suivant exploits de Bousquet, huissier à Saumur, et de Girault, huissier à Angers, en date du vingt-quatre juillet mil huit cent quatre-vingt-quatre, enregistrés :

A 1^o M. le Procureur de la République près le Tribunal de première instance de Saumur ;

2^o M^{me} Bathilde Méraud, épouse de M. Pierre-Léon Gagneux ou Gagneux, marchand de vins en gros, et celui-ci pour la validité, demeurant ensemble à Angers, boulevard Ayrault, n° 46,

De l'expédition d'un acte dressé au greffe du Tribunal civil de Saumur, le deux mai mil huit cent quatre-vingt-quatre, constatant le dépôt fait au greffe de la copie collationnée de l'extrait d'un procès verbal d'adjudication dressé par M^e Rousse, notaire à Martigné-Briand, et son collègue, notaire à Doué, le vingt-neuf juillet mil huit cent quatre-vingt-trois, en vertu d'un jugement de ce Tribunal du quatorze juin précédent, enregistré ; à la requête de : 1^o Adélaïde Beaumont, sans profession, veuve de Pierre Gagneux ou Gagneux, demeurant au bourg de la commune d'Aubigné-Briand ; 2^o Adélaïde-Léontine Gagneux ou Gagneux, sans profession, épouse séparée de corps et de biens d'Ernest Chantepie, demeurant à Paris ; 3^o et Pierre-Léon Gagneux ou Gagneux, marchand de vins à Angers, duquel il appert qu'il a été adjugé audit M. Merlet : 1^o Un morceau de terre, aux Mazeris, commune de Tigné, porté au cadastre n° 296, section A, pour une contenance de dix-huit ares ; 2^o Une maison, au bourg d'Aubigné-Briand, comprenant cinq chambres basses à feu, cinq chambres hautes, grenier sur le tout, deux caves sous le bâtiment, bûcher et petite cour au nord, cour au midi dans laquelle se trouve cellier, pressoir, hangar et écurie, fenil au-dessus de l'écurie, seulement ce qu'en comporte l'écurie, basse-cour au couchant, et jardin au nord de cette basse-cour, le tout inscrit au cadastre n° 70, 65 et 63, section A, pour une contenance de vingt-quatre ares treize centiares ; 3^o Un morceau de terre, aux Mazeris, commune de Tigné, porté au plan cadastral, n° 299, section A, pour une contenance de vingt-cinq ares, joignant au levant M. Leroy, au couchant une charrière, moyennant le prix principal de six mille vingt-cinq francs, en sus des charges et produits d'intérêts à cinq pour cent par an ;

Avec déclaration que lesdites notifications étaient faites, conformément à l'article 2194 du Code civil, pour qu'ils aient à prendre au profit de qui de droit, dans le délai de deux mois, telles inscriptions d'hypothèque légale qu'ils aviseront, et que faute de ce faire dans ledit délai, les immeubles dont s'agit seront et demeureront définitivement purgés et libérés entre les mains de M. Merlet de toutes hypothèques de cette nature ;

Avec déclaration en outre à M. le Procureur de la République, que les anciens propriétaires desdits immeubles sont, indépendamment des vendeurs :

1^o M. Pierre Gagneux ou Gagneux, propriétaire, demeurant au bourg de la commune d'Aubigné-Briand,

2^o M. Bineau-Desloges, propriétaire, demeurant à Aubigné-Briand ;

Et que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions pour cause d'hypothèque légale n'étant pas connus de M. Merlet, il ferait publier lesdites notifications dans un des journaux désignés pour les annonces judiciaires, conformément à l'avis du Conseil d'Etat du neuf mai mil huit cent sept.

Pour extrait certifié conforme, BEAUREPAIRE.

Étude de M^e A. DESCARS, notaire à Ecommoy (Sarthe).

A VENDRE Propriété EN TOURAINE

Consistent en :

45 hectares de vignobles en plein rapport, créés depuis 10 ans, Et 130 hectares de terres labourables, bois et prés.

Belle chasse. S'adresser : à M^e DESCARS, notaire à Ecommoy (Sarthe), et à M^e HASON, notaire à Chemillé-sur-Dême (Indre-et-Loire). (524)

A LOUER

Premier ou deuxième étage, avec écurie à deux chevaux, remise et grenier à fourrage.

S'adresser rue d'Orléans, 73.

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1885.

BEAU ET VASTE

MAGASIN

Rue du Port-Cigogne.

S'adresser à M^{me} DUPUY-LEBRETON, même rue. (86)

CIDRES De Bretagne et de Normandie.

M. RENÉ ROUSSEAU prévient ses clients qu'il tient à leur disposition un choix considérable de cidres, meilleurs encore que ceux vendus jusqu'à ce jour, et dont la qualité tout à fait supérieure ne craint aucune altération par suite des chaleurs.

A partir du 24 juin, s'adresser au nouveau domicile de M. ROUSSEAU, rue Nationale, 19, ou au dépôt, place du Roi-René, magasins Pichat.

Assurances sur la Vie

M. PERSAC, 53, Grande-Rue, à Saumur, agent de l'Equitable des Etats-Unis, compagnie d'assurances sur la vie et rentes viagères, fonds de garantie : 275 millions ; fonds de réserves : 60 millions ; assure dans tous les cas de mort par épidémies ou accidents ; meilleur marché que les autres compagnies, donnant la totalité des bénéfices aux assurés.

S'adresser à M. PERSAC, pour tarifs et renseignements.

Demande des représentants.

A AFFERMER

Pour entrer en jouissance de suite,

REMISE ET ÉCURIE

Rue de l'Abreuvoir, n° 11.

S'adresser à M. ANIS, commis-greffier au Tribunal civil, demeurant dite rue. (525)

A CÉDER

DE SUITE,

Pour cause de décès,

MAGASIN D'ÉPICERIE

Mercerie, Ropenerie

Auberge avec Billard

Situé à Bizay, commune d'Épieds (Maine-et-Loire).

S'adresser à M^{me} V^e NORMANDINE, au même lieu. (536)

A VENDRE

VIN ROUGE

Récolte 1883.

S'adresser, au Coudray, à M^{me} DU BAUT, propriétaire. (508)

A VENDRE

UNE CHIENNE COUCHANTE

Quatre ans, bien dressée.

S'adresser à M. LEBEAU-GOULARD, à Doué-la-Fontaine. (532)

M. HOULARD donne avis qu'il a cédé à M. THIODET, à partir du 24 juin, son fonds de commerce de café et d'épicerie, rue Dacier, 29, et qu'il conserve son commerce de vins et spiritueux en gros, à son nouveau domicile, rue des Basses-Perrières, n° 7. (550)

Les Magasins de la Glaneuse

51 et 53, rue Saint-Jean, SAUMUR, DEMANDENT :

Une apprentie pour les Modes, Et un garçon de magasin sachant lire et écrire.

Conditions avantageuses.

Une JEUNE FEMME veuve, munie de bons certificats, connaissant l'anglais et l'allemand, demande une place dans une maison de commerce ou dans une maison bourgeoise.

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE une demoiselle de magasin de 18 à 25 ans pour la vente au détail.

S'adresser au bureau du journal.

M^e LECOY, avoué à Saumur, rue Dacier, n° 28, demande un jeune homme sachant bien écrire.

LIBRAIRIE JAVAUD

ON DEMANDE un garçon de 12 à 13 ans, sachant lire et écrire.

AUX ÉLÉGANTS

CHEMISERIE MODÈLE

M. MONTEL

43, rue du Portail-Louis, 43.

La maison se charge des RÉPARATIONS.

Médailles aux Expositions universelles de Lyon 1872, Paris 1875, 1867 et 1878, Londres 1862, Amsterdam 1883, Troyes 1883, etc.

BANDAGES HERNIAIRES

à Vis de Pression ou d'Inclinaison, sans Sous-Cuisses

DE MM. WICKHAM F^{rs}, D^{rs}, CHIRURGIENS-HERNIAIRES, RUE DE LA BANQUE, 16, A PARIS.

SOULAGEMENT RÉEL ET SOUVENT GUÉRISON

Seul dépôt à Saumur chez M^{me} V^e Lardeux, coutelier-bandagiste.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 30 JUILLET 1884.

| Valeurs au comptant | | | Valeurs au comptant | | | Valeurs au comptant | | | Valeurs au comptant | | |
|------------------------------|-----------------------------|----------------|-----------------------------|-----------------------------|----------------|----------------------------------|-----------------------------|----------------|-------------------------|-----------------------------|----------------|
| | Clôture précé ^{de} | Dernier cours. | | Clôture précé ^{de} | Dernier cours. | | Clôture précé ^{de} | Dernier cours. | | Clôture précé ^{de} | Dernier cours. |
| 3 % amortissable | 77 75 | 77 60 | Est | 767 50 | 765 | Obligations. | | | Gaz parisien | 513 | 515 |
| 3 % (nouveau) | 79 10 | 79 15 | Paris-Lyon-Méditerranée | 1227 50 | 1225 | Ville de Paris, oblig. 1855-1860 | 515 | 516 | Est | 367 | 366 |
| 4 1/2 % (nouveau) | 108 | 108 25 | Midi | 1162 50 | 1170 | — 1865, 4 % | 522 50 | 527 | Midi | 368 | 368 |
| Obligations du Trésor | 108 35 | 108 35 | Nord | 1775 | 1675 | — 1869, 3 % | 405 | 406 50 | Nord | 376 50 | 377 50 |
| Banque de France | 502 | 505 | Orléans | 1315 | 1310 | — 1871, 3 % | 394 | 395 | Orléans | 369 | 368 50 |
| Société Générale | 504 0 | 504 0 | Ouest | 827 50 | 825 | — 1875, 4 % | 514 75 | 514 | Ouest | 368 50 | 368 50 |
| Comptoir d'escompte | 965 | 965 | Compagnie parisienne du Gaz | 1512 50 | 1507 50 | — 1876, 4 % | 515 | 516 | Paris-Lyon-Méditerranée | 370 | 372 |
| Crédit Lyonnais | 546 25 | 545 | Canal de Suez | 1592 50 | 1587 50 | Bons de liquid. Ville de Paris | 524 | 524 | Paris-Bourbonnais | 367 | 367 |
| Crédit Foncier, act. 500 fr. | 1280 | 1285 | C. gén. Transatlantique | 475 | 480 | Obligations communales 1879 | 453 | 453 50 | Canal de Suez | 577 50 | 575 |
| Crédit mobilier | 328 75 | 330 | | | | Obligat. foncières 1879 3 % | 446 50 | 448 | | | |
| | | | | | | Obligat. foncières 1883 3 % | 354 50 | 355 | | | |

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

| Ligne d'Orléans | | | Ligne de l'Etat (Service depuis le 19 Mai 1884) | | | | | | | | | | | |
|--------------------------------|---------|--|---|------------|-----------|------------|-------------|------------|-------------------------------|-------------|------------|-----------|---------------|-------|
| DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS. | | | SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY | | | | | | MONTREUIL-BELLAY - SAUMUR | | | | | |
| Heures | Minutes | Type | Mixte matin | Omn. matin | Omn. soir | Mixte soir | Mixte matin | Mixte soir | Omn. matin | Mixte matin | Mixte soir | Omn. soir | Mixte Direct. | |
| 8 | 55 | express-poste | 6 05 | 7 24 | 9 15 | 3 45 | 7 50 | 8 24 | 6 49 | 9 45 | 1 52 | 5 04 | 8 30 | 11 14 |
| 9 | 13 | matin (s'arrête à la Possonnière) | 6 15 | 7 32 | 9 08 | 4 03 | 8 00 | 8 00 | 7 04 | 10 10 | 2 08 | 5 20 | 8 46 | 11 20 |
| 1 | 25 | matin, omnibus-mixte. | 6 23 | 7 39 | 9 15 | 4 19 | 8 08 | 8 08 | 7 12 | 10 26 | 2 16 | 5 38 | 8 54 | 11 26 |
| 3 | 32 | soir, omnibus. | 6 39 | 7 52 | 9 28 | 4 46 | 8 24 | 8 24 | 7 23 | 10 39 | 2 28 | 5 40 | 9 06 | 11 39 |
| 7 | 15 | soir, omnibus. | | | | | | | | | | | | |
| 10 | 36 | soir, omnibus (s'arrête à Angers). | | | | | | | | | | | | |
| DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS. | | | SAUMUR et MONTREUIL à THOUARS | | | | | | THOUARS et MONTREUIL à SAUMUR | | | | | |
| Heures | Minutes | Type | Mixte matin | Omn. matin | Omn. soir | Mixte soir | Mixte matin | Mixte soir | Omn. matin | Mixte matin | Mixte soir | Omn. soir | Mixte Direct. | |
| 3 | 21 | direct-mixte. | 6 05 | 7 24 | 1 15 | 3 45 | 7 50 | 5 40 | 8 58 | 1 07 | 4 20 | 7 43 | 7 43 | |
| 8 | 37 | omnibus. | 6 53 | 7 53 | 2 2 | 4 50 | 8 41 | 5 58 | 9 10 | 1 19 | 4 30 | 7 57 | 7 57 | |
| 12 | 48 | soir, omnibus-mixte. | 7 02 | 8 02 | 2 11 | 4 51 | 8 51 | 6 07 | 9 18 | 1 30 | 4 37 | 8 00 | 8 00 | |
| 4 | 44 | soir, omnibus-mixte. | 7 14 | 8 09 | 2 19 | 5 4 | 8 59 | 6 19 | 9 43 | 1 52 | 5 04 | 8 30 | 8 30 | |
| 7 | 4 | soir, omnibus (s'ar. à Tours) express-poste. | 7 29 | 8 22 | 2 32 | 5 19 | 9 16 | 6 49 | 9 43 | 2 28 | 5 40 | 9 06 | 9 06 | |
| 10 | 24 | soir, omnibus (s'ar. à Tours) express-poste. | | | | | | 7 23 | 10 39 | 2 28 | 5 40 | 9 06 | 9 06 | |

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet. Hôtel-de-Ville de Saumur,